

## Emmanuel Roux nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes à compter du 07/01/2019

Paris - Publié le mercredi 5 décembre 2018 à 9 h 55 - Mouvement n° 134947

Emmanuel Roux, président de l'Université de Nîmes, est nommé conseiller référendaire en service extraordinaire à la Cour des comptes, à compter du 07/01/2019, par décret du président de la République en date du 03/12/2018 paru au Journal officiel du 05/12/2018.

Titulaire d'un doctorat en droit public et professeur des universités, Emmanuel Roux est président de l'Université de Nîmes depuis 2012, où il a été réélu pour un second mandat le 29/11/2016. Il est par ailleurs président de la commission des affaires juridiques à la CPU depuis 2012.

Précédemment, il avait été vice-président chargé de l'administration et des finances de l'Université de Nîmes et directeur du département droit, économie et gestion de 2008 à 2012. Il a été également administrateur provisoire de la Comue Languedoc-Roussillon Universités entre janvier 2015 et décembre 2016.

---

## Emmanuel Roux



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Cour des comptes Conseiller référendaire		À partir de Janvier 2019
Université de Nîmes Professeur des universités	Octobre 2017	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Président de la commission juridique	2012	Aujourd'hui
Université de Nîmes Président	Novembre 2012	Janvier 2019
Languedoc-Roussillon Universités (Comue) Administrateur provisoire	Janvier 2015	Décembre 2016
Université de Nîmes Vice-président chargé de l'administration et des finances	2008	Novembre 2012
Université de Nîmes Directeur du département droit, économie et gestion	Janvier 2008	Novembre 2012
Université de Nîmes Directeur adjoint du département droit, économie et gestion	2004	2007

Fiche n° 4720, créée le 18/06/14 à 10:23 - M&J le 05/12/18 à 09:31

## Cour des comptes



La Cour des comptes est une juridiction administrative indépendante. A équidistance du Parlement et du Gouvernement, qu'elle assiste l'un et l'autre.

Contacts : Ted Marx, directeur de la communication et Denis Gettliffe, directeur délégué à la communication. Tél : 01 42 98 55 77.

Cour des comptes  
13 Rue Cambon  
75100 Paris Cedex 01 - FRANCE  
Téléphone : 01 42 98 95 00



Fiche n° 3982, créée le 22/03/16 à 18:11

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »